La formation en Bac Pro Technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros-Oeuvre

publié le 09/05/2010 - mis à jour le 28/05/2017

Descriptif :

Accès à la formation, domaine d'intervention, évolution de l'emploi,Activités et tâches professionnelles, conditions d'exercice, orientation après le bac

Sommaire :

- Accès à la formation
- Domaine d'intervention
- Secteurs d'activités
- Evolution de l'emploi
- Activités et tâches professionnelles
- Conditions générales d'exercice
- Orientation après le baccalauréat

Accès à la formation

L'accès en 1ère année du cycle d'études préparant au baccalauréat professionnel, spécialité « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre », est ouvert :

- a/ aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants :
  - brevet d'études professionnelles des techniques du gros-œuvre du bâtiment,
  - brevet d'études professionnelles travaux publics.
- b/ aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :
  - BEP des techniques de l'architecture et del'habitat,
  - CAP Maçon,
  - CAP Constructeur en béton armé du bâtiment,
  - CAP Carreleur mosaïste,
  - CAP Constructeur d'ouvrages d'art,
  - CAP Tailleur de pierre, marbrier du bâtiment et de la décoration,
  - CAP de Constructeur en canalisation des travaux publics.
- c/ Sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, peuvent également être admis les candidats :
  - titulaires d'un B.E.P. ou d'un C.A.P. autre que ceux visés ci-dessus ;
  - ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de preière ;
  - titulaires d'un diplôme ou titre homologué classé au niveau V ;
  - ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
  - ayant accompli une formation à l'étranger.

Domaine d'intervention

Le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre » réalise, à partir de directives, l'ensemble des travaux de son métier, pouvant impliquer la lecture de plans et la tenue de documents d'exécution s'y rapportant. Il peut être assisté d'autres ouvriers en principe de qualification moindre. Il

est responsable de la bonne réalisation des travaux qui lui sont confiés, sous contrôle de bonne fin. Sur instructions du chef d'entreprise, il assure des fonctions ponctuelles de représentation simple ayant trait à l'exécution du travail quotidien. Son activité suppose de bonnes connaissances technologiques du milieu professionnel.

Secteurs d'activités

Le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre » trouve son emploi dans les secteurs suivants :

-
  - Construction de maisons individuelles
  - Construction de bâtiments divers
  - Construction d'ouvrages d'art
  - Travaux de maçonnerie générale
  - Fabrication d'éléments en béton pour la construction

Evolution de l'emploi

-
  - 1) positionnement :
    Le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre » a de fortes connaissances technologiques, les premières années sont consacrées à l'approfondissement de ses compétences professionnelles et à l'adaptation aux pratiques de l'entreprise. Progressivement, et en fonction de ses aptitudes au management, il accèdera à des fonctions d'encadrement de quelques ouvriers de niveau 1 et 2.
  - 2) évolution de carrière :
    En fonction de ses attentes, de son expérience et de ses aptitudes, plusieurs types d'évolution sont possibles. Le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre » peut évoluer dans son métier : devenir chef d'équipe, accéder à l'encadrement de chantier, créer ou reprendre une entreprise artisanale.

Activités et tâches professionnelles

Les tâches visées s'inscrivent dans les domaines et activités professionnelles suivantes :

- Fonction : Réalisation
  Activités
  Tâches
  - 1 Participer à l'organisation d'une réalisation
  - 2 Préparer une réalisation d'ouvrage

- Préparation
  - 1 Etablir un relevé d'ouvrage
  - 2 Vérifier les supports d'ouvrages avant intervention
  - 3 Organiser les postes de travail d'une équipe

- Organisation
  - 1 Organiser les approvisionnements
  - 2 Faire respecter les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé
  - 3 Assurer le traitement des déchets de chantier
  - 4 Implanter et/ou tracer tout ou partie d'un ouvrage
  - 5 Participer à l'installation de chantier
  - 6 Diriger et participer à la manutention et au stockage
  - 7 Conduire et participer aux opérations de terrassement
  - 8 Réaliser des réseaux enterrés

- Mise en oeuvre
  - 1 Mettre en place des étaiements
  - 2 Monter et démonter des échafaudages
  - 3 Réaliser des ouvrages en béton armé
  - 4 Réaliser des ouvrages en maçonnerie
  - 5 Poser des éléments préfabriqués
  - 6 Modifier des ouvrages existants
  - 7 Exécuter les finitions
  - 8 Effectuer la maintenance de premier niveau sur les matériels et les outillages

Conditions générales d'exercice

-
  - 1) Situation d'exercice
    Le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre » réalise le travail d'après des consignes d'exécution qui lui sont transmises par sa hiérarchie. Il travaille souvent en équipe, en fonction de l'importance du chantier.
    Il peut travailler dans une entreprise artisanale, une PME ou une grande entreprise.
    Ses activités sont liées à la production, sur des chantiers de constructions neuves, de rénovations ou de réhabilitations d'importance et de destination diverses :
    - maisons individuelles de tous types,
    - immeubles d'habitation de conception courante et d'importance moyenne,
    - bâtiments industriels courants de conception traditionnelle,
    - locaux commerciaux et bâtiments destinés aux services et aux loisirs,
    - rénovation ou réhabilitation de bâtiments de l'époque moderne.
      Les chantiers, parfois éloignés du siège de l'entreprise, imposent dans la grande majorité des cas des déplacements à la journée, ce qui nécessite un esprit d'équipe et une certaine adaptabilité.
  - 2) Tâches
    Le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre » est amené à organiser et réaliser la tâche confiée à partir des instructions du chef d'entreprise ou d'un supérieur hiérarchique et d'éléments du dossier d'exécution. Les tâches portent sur la réalisation d'ouvrages de gros œuvre tels que :
    - les maçonneries de structure,
    - les maçonneries de remplissage et de distribution,
    - les ouvrages en béton armé,
    - les travaux enterrés (fondations, soutènements, réseaux, …),
    - les finitions (appuis, seuils, enduits, chapes, …).
  - 3) Autonomie - Initiative
    Le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre » est responsable de la bonne exécution des travaux qui lui sont confiés. A ce titre, il est à même de prendre des initiatives se rapportant à cette réalisation. Il justifie ses modes opératoires et peut faire le choix des outils et des moyens qu'il utilise. Il est responsable des matériels et matériaux qui lui sont confiés.
  - 4) Technicité
    Le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre » maîtrise les règles techniques propres à la profession. Il possède des notions liées aux corps d'état en rapport direct avec son métier. Il possède de bonnes connaissances des matériaux et de leur mise en œuvre, des matériels, des normes techniques et des règles de sécurité. Il est apte à mettre en œuvre en toute autonomie des matériels de technologies avancées. Il effectue les relevés des parties d'ouvrages. Il prend en compte les procédures de qualité en vigueur et les contraintes liées au respect de l'environnement. Il est souhaitable que le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre » ait suivi les formations :

        - de sauveteur secouriste du travail,
        - à la conduite en sécurité des petits engins de chantier. (CACES 1 et 9),
        - à la prévention des risques professionnels liés à l'activité physique.
    - 5) Encadrement, tutorat
      Le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre » traduit sous forme de consignes orales les documents d'exécution au(x) compagnon(s) de l'équipe. Il peut être amené occasionnellement à conseiller des ouvriers professionnels, à transmettre son expérience et assurer le tutorat éventuel des personnes en formation dans l'entreprise.
    - 6) Suivi d'activités
      Le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre » rend compte quotidiennement de son activité, des utilisations des matériels, des consommations de matériaux, ainsi que de l'avancement des ouvrages. Il quantifie les matériaux nécessaires à son activité et anticipe l'approvisionnement des matériaux et matériels, les réceptionne et en assure le stockage. Il repère tout dysfonctionnement lié à l'activité, en réfère à sa hiérarchie et propose une solution.
    - 7) Représentation de l'entreprise
      Sur le chantier, le titulaire du baccalauréat professionnel « technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros-œuvre » peut assurer sur instruction du chef d'entreprise ou de sa hiérarchie, l'interface avec le client, les fournisseurs, le maître d'œuvre, le coordonnateur de sécurité et les organismes divers.

Orientation après le baccalauréat

Le baccalauréat professionnel « technicien du Bâtiment Organisation et Réalisation du Gros-Oeuvre a pour objectif principal l'insertion professionnelle mais les candidats qui ont obtenu une mention "Bien" ou Trés bien" à l'examen pourront prétendre à une poursuite d'études vers l'un des BP et des B.T.S. du secteur de la construction :
Exemples de formations possibles :

- BP Maçon
- BTS Bâtiment
- BTS Études et Économie de la Construction

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.